

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 décembre2017 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Excusés : Messieurs CLOS Gérard, COSTANZO Pascal et POMIES David

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Hélène REY est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2017 est modifié comme suit : Monsieur Lilian CASONATO était absent excusé.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Finance : Décision Modificative N°2 suite à la modification des attributions de compensation de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- C.C.G.T :
 - Modification des attributions de compensation suite au transfert de la compétence Aire d'accueil des gens du voyage
 - Modification des statuts de la C.C.G.T
- Point sur les travaux
- Distribution des colis de Noël
- Vœux 2018
- Questions diverses : Information groupement d'achat d'énergies

1- FINANCE : Décision Modificative N°2 suite à la modification des attributions de compensation de la C.C.G.T

Monsieur le Maire indique que les attributions de compensation ont évolué suite au transfert de la compétence Aire d'accueil des gens du voyage. Afin de mandater la facture émise par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, il faut obligatoirement prendre une décision modificative afin d'augmenter le compte 739211 « attributions de compensation »

Monsieur le Maire propose la décision suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D739211 : attributions de compensation		500.00€
Total D014 : Atténuations de produits		500.00€
D022 : Dépenses imprévues fonct	500.00€	
Total D022 : Dépenses imprévues fonct	500.00€	

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote la décision modificative N°2 comme présentée ci-dessus.**

2- Modification des attributions de compensation suite au transfert de la compétence Aménagement, entretien et gestion des Aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T), s'est réunie le 10/10/2017, pour évaluer les charges transférées par la Commune de l'Isle-Jourdain suite au transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des Aires d'accueil des Gens du voyage » au 01/01/2017.

Il précise que le montant des charges transférées s'élève à 44 304€ pour une année pleine.

La Commission propose que la commune de l'Isle-Jourdain soit impacté à hauteur de 90% soit 39 874€ et les autres communes, au prorata de la population à hauteur de 10%, soit 4 430€ (solidarité liée aux charges de centralité).

Suite à ce choix, les attributions de compensation sont modifiées, pour la Commune d'Auradé, cette compétence à un coût de 243.00€ pour l'année 2017. Monsieur le Maire présente le tableau des attributions de compensation :

	= AC 2016	- Retenue Jeunesse 2016 (6 mois)	Rajout Planification 2016	Retenue Planification 2017	= AC 2017	Retenue Gestion AAGV	= AC 2017 définitive
AURADE	-6 016 €	-8 679 €	5 822 €	-3 930 €	-12 804 €	-243	-13 047 €
BEAUPUY	18 486 €	-270 €	284 €	-1 168 €	17 332 €	-69	17 263 €
CASTILLON-SAVES	-8 051 €	-7 377 €	465 €	-2 058 €	-17 022 €	-116	-17 138 €
CLERMONT-SAVES	-672 €	-1 351 €	9 572 €	-1 241 €	6 308 €	-97	6 212 €
ENDOUFIELLE	41 561 €	-11 827 €	787 €	-3 267 €	27 254 €	-202	27 052 €
FONTENILLES	734 608 €	-204 600 €	11 681 €	-13 901 €	527 788 €	-1 976	525 811 €
FREGOUVILLE	-316 €	-15 570 €	499 €	-2 151 €	-17 538 €	-124	-17 661 €
ISLE-JOURDAIN	-125 246 €	-334 854 €	6 614 €	-30 233 €	-483 719 €	-39874	-523 593 €
LIAS	101 425 €	-15 644 €	9 896 €	-2 984 €	92 694 €	-200	92 494 €
MARESTAING	11 922 €	-6 756 €	372 €	-1 655 €	3 884 €	-103	3 780 €
MONFERRAN-SAVES	-22 522 €	-21 024 €	13 927 €	-4 782 €	-34 402 €	-292	-34 694 €
PUJAUDRAN	-88 436 €	-37 320 €	11 447 €	-17 797 €	-132 106 €	-526	-132 632 €
RAZENGUES	11 951 €	0 €	229 €	-1 076 €	11 104 €	-85	11 019 €
SEGOUFIELLE	-107 312 €	-48 158 €	13 112 €	-3 498 €	-145 856 €	-397	-146 253 €
TOTAL Communes	561 380 €	-713 430 €	84 707 €	-89 740 €	-157 083 €	-44 304	-201 387 €

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu la délibération n°17102017-03 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, en date du 17/10/2017 adoptant à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T

Vu la délibération n°17102017-04 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, en date du 17/10/2017 fixant à l'unanimité des A.C telles qu'indiquées ci-dessus

- **D'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,**
- **De fixer les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux ci-dessus, pour l'année 2017**

3- Modification des statuts de la C.C.G.T

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire du 15/11/2017 a délibéré à l'unanimité sur la modification des statuts de la C.C.G.T.

Cette modification s'est traduite comme suit :

Article 4 : Compétences obligatoires

Ajout de la compétence suivante à l'article 4.5

Article 4.5 : GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) exercée de façon facultative par les collectivités territoriales ou leurs groupements devient une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 5 : Compétences optionnelles

Ajout de la compétence suivante à l'article 5.6

Article 5.6 : Politique de la ville

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville : animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Monsieur le Maire indique que cette modification permet à la C.C.G.T de bénéficier d'une DGS bonifiée. Il précise que pour la compétence « politique de la Ville », la Commune de L'Isle-Jourdain a déjà développé cette mesure sur sa commune, la C.C.G.T devra reprendre dans la continuité cette compétence.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

4- Point sur les travaux

- Concernant les travaux sur l'impasse de Casselong, le devis a été validé, les travaux vont être effectués.
- **Projet Lotissement Communal** : Monsieur le Maire indique que suite à un entretien entre les personnes intéressées et Maître BONNET, la proposition faite par Monsieur le Maire est légale. La Commune récupère 12 000m² des parcelles appartenant à la Famille FAUR, en échange la commune aménage 6000m² pour eux. Maître BONNET va établir un sous seing privé afin de finaliser le dossier. Monsieur le Maire indique que l'indivision FAUR/SALAMON souhaite garder les 6000m² pour les enfants, il n'y aura pas de construction pour l'instant.
Monsieur POLIANI étant absent au dernier Conseil souhaite savoir si ce projet n'est pas trop important pour la Commune et n'apportera pas un apport trop soudain de population, ce qui entraînerait un manque d'équipement. Monsieur le Maire indique que tous les lots ne seront pas vendus en même temps, les constructions seront étalées et de ce fait l'arrivée de population aussi. De plus, ce projet consiste en la création d'une vingtaine de lots, soit environ 60 personnes de plus sur la Commune.
Monsieur SERVAT rappelle que l'école primaire d'Auradé possède 4 classes. Aujourd'hui seulement 3 classes sont ouvertes. Donc la Commune a la possibilité d'accueillir des enfants supplémentaires.
Beaucoup d'éléments sont en notre faveur pour ce projet. Et même lors de la révision de la carte communale, la Chambre d'agriculture a indiqué que cette évolution ne pénalise pas le monde agricole, ce projet est raisonnable.
- Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, Monsieur SEQUELA viendra présenter aux élus le projet de photovoltaïque à la carrière.
- Boulodrome : Une réunion de chantier a eu lieu pour faire un point sur les ouvertures à créer. Les agents du Service technique ont débuté la démolition d'une partie.

Plusieurs devis ont été demandés pour le boulodrome :

- Rénovation : 5 fenêtres
- Extension : 7 fenêtres

Monsieur le Maire propose de réunir la commission travaux après avoir reçu les délais d'exécutions afin de choisir une entreprise.

- Monsieur le Maire indique que les agents ont réalisé un avaloir au niveau de Monsieur SEREE comme demandé.
- Des travaux de curage de fossé ont été réalisés chez Mme DUTREICH
- Madame COASSIN, demande s'il est possible de déboucher le fossé devant chez elle. Monsieur le Maire indique qu'il ira voir sur place ce qu'il y a à faire.
- Madame BAYLAC indique que les fossés sont aussi bouchés chez Mme BARON.

5- Colis de Noël

Le Conseil Municipal a renouvelé l'opération Colis de Noël. Ceux-ci seront distribués avant les fêtes de fin d'année aux aînés du village.

6- Vœux 2018

Les vœux auront lieu le 6 ou le 13 janvier 2018.

7- Questions diverses

- **Installation d'une antenne relais** : Monsieur le Maire indique que la Société FREE souhaite installer une antenne relais sur un pylône treillis à construire de 25m sur le terrain situé au lieu-dit CASTEX pour contribuer à la couverture en 3G et 4G sur la Commune.
- **Groupement d'énergies du Gers** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune adhère au groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité constitué avec d'autres syndicats d'énergies. Un accord-cadre suivi de marchés subséquents ont été passé. Ces derniers viennent d'être attribués.
Pour les équipements d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (éclairage public et école), c'est désormais Direct Energie notre fournisseur. Pour les équipements supérieurs à 36kVA (salle des fêtes-Mairie), c'est EDF qui reste notre fournisseur.
De plus, Monsieur le Maire indique qu'il a choisi pour ces deux nouveaux contrats de l'énergie renouvelable.
- Suite au Conseil d'Ecole, les parents d'élèves ont demandé la réalisation de travaux de sécurité au niveau du parking de l'école. Il est décidé de réaliser un cheminement des piétons aux abords du parking. Il est nécessaire de faire un rappel des règles de circulation au niveau de l'école.
- Monsieur POLIANI, demande s'il est possible d'acheter du matériel de nettoyage pour la salle des fêtes. Cette demande sera à prévoir dans le budget de 2018.
- Monsieur SERVAT demande s'il est possible de changer la petite sono et de racheter un micro qui a disparu. A voir aussi pour le budget de 2018. Demande de devis.

Séance levée à 22h00